

Devenir tuteur ou maître d'apprentissage

Se former pour mieux accompagner les alternants



Vous êtes salarié et votre entreprise vous a désigné comme **tuteur ou maître d'apprentissage pour accompagner un alternant** ?

Ou vous souhaitez vous porter volontaire pour ce rôle ?

Cette mission, essentielle à la réussite de l'alternance, nécessite des **compétences spécifiques**.

AKTO propose des formations dédiées, pouvant être prises en charge par votre employeur, ainsi qu'un guide pratique pour vous outiller au quotidien.

Découvrez comment vous préparer efficacement à ce rôle clé.

Qu'est-ce qu'un tuteur ou un maître d'apprentissage ?

Un tuteur ou un maître d'apprentissage est un **salarié expérimenté, volontaire et désigné par son entreprise, chargé d'accompagner un alternant** tout au long de son parcours.

Les appellations sont différentes, mais le rôle et les missions sont identiques :

- ✓ Le **maître d'apprentissage** accompagne les salariés en contrat d'apprentissage
- ✓ Le **tuteur** accompagne les salariés en contrat de professionnalisation

Dans la pratique, on utilise souvent le terme de "tuteur" à la place de "maître d'apprentissage".

Quel est le rôle du tuteur / maître d'apprentissage ?

- ✓ Il **accueille et guide** l'alternant tout au long de sa formation pratique
- ✓ Il **organise son activité dans l'entreprise, assure la transmission des savoir-faire nécessaires, évalue ses progrès** et l'amène progressivement à devenir autonome dans son travail
- ✓ Il **assure le lien avec l'organisme de formation ou le centre de formation d'apprentis et les services RH** de l'entreprise

Le tuteur ou maître d'apprentissage doit obligatoirement être désigné et apparaître sur le contrat d'alternance. Son rôle et ses missions sont encadrés par le code du Travail.

Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié justifiant d'une expérience professionnelle et/ou d'une certification en lien avec la qualification visée par l'alternant.

Le tuteur peut suivre simultanément 3 alternants en contrat de professionnalisation s'il est salarié, mais seulement 2 alternants s'il est l'employeur (gérant de l'entreprise).

Le maître d'apprentissage peut suivre simultanément 2 apprentis maximum, plus un troisième apprenti si celui-ci est redoublant.

Pourquoi se former à la fonction de tuteur / maître d'apprentissage ?

Se former à la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage permet d'**acquérir les outils et méthodes nécessaires** pour :

- ✓ **Accueillir et accompagner l'alternant** dans son intégration et son autonomie
- ✓ **Transmettre efficacement les compétences** professionnelles et la culture de l'entreprise
- ✓ **Évaluer ses progrès et ajuster son parcours** en lien avec l'organisme de formation

La formation permet de développer des compétences managériales et pédagogiques et renforce la qualité de l'accompagnement et la réussite de l'alternant.

Dans la branche des Hôtels, cafés, restaurants (HCR), le permis de former est la formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Qui peut bénéficier de la formation tuteur/maître d'apprentissage ?

Toute personne désignée comme tuteur ou maître d'apprentissage par son entreprise peut suivre une formation.

Les formations sont accessibles aux salariés des entreprises relevant des branches professionnelles couvertes par AKTO.

Les employeurs ont l'obligation de laisser du temps au tuteur pour exercer sa mission et se former, conformément au code du travail.

Quels sont les avantages pour le salarié de devenir tuteur / maître d'apprentissage ?

Devenir tuteur ou maître d'apprentissage vous offre plusieurs avantages :

- ✓ **Valoriser ses compétences** et son expérience professionnelle
- ✓ **Développer des compétences managériales** (communication, organisation, pédagogie)
- ✓ **Contribuer à la transmission des savoir-faire** et à la culture d'entreprise
- ✓ **S'ouvrir à de nouvelles idées** et se préparer à des rôles de leadership

Comment trouver une formation tuteur /maître d'apprentissage ?

AKTO propose une **offre de formation clé en main pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage**, accessible via [Espace Formation](#).

- ✓ Les formations durent 14 heures et sont disponibles en présentiel ou à distance
- ✓ Le coût est pris en charge par votre employeur
- ✓ La prise en charge peut aller jusqu'à 100 % pour les entreprises de moins de 50 salariés
- ✓ C'est à votre employeur de faire l'inscription à la formation sur Espace Formation. Parlez-en avec lui.

Un guide pratique pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage

AKTO met à votre disposition un guide pratique pour vous accompagner au quotidien. Ce guide couvre :

- ✓ **Les étapes clés de l'accueil** et de l'intégration de l'alternant
- ✓ **Les bonnes pratiques** pour transmettre vos compétences et accompagner l'alternant au quotidien
- ✓ **Les outils pour évaluer** et suivre la progression de l'alternant

Le guide pratique complète la formation en offrant des conseils concrets.

Nous avons également conçu **un guide pour l'apprenti pour l'accompagner dans son intégration et son parcours professionnel**.

Vous pouvez le consulter et le remettre à l'alternant que vous encadrez à son arrivée.



L'essentiel à retenir

- ✓ Le tuteur/maître d'apprentissage est responsable de l'intégration, de l'accompagnement et de l'évaluation de l'alternant.
- ✓ Son rôle est obligatoire et encadré par le code du travail.
- ✓ La formation renforce la qualité de l'accompagnement et la réussite de l'alternant.
- ✓ Trouvez facilement une formation de tuteur/maître d'apprentissage sur Espace Formation.
- ✓ La formation est ouverte à tous les tuteurs/maîtres d'apprentissage désignés. Elle est prise en charge par l'employeur.
- ✓ Le tutorat est une opportunité de développement personnel et professionnel.
- ✓ Guides pratiques : le guide pratique tuteur complète la formation en offrant des conseils concrets. Un guide pratique de l'apprenti est également disponible.